

# ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR DE L'ARGOAT

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

9 septembre 2018

Début 10h00

Président	VENGA Marc	Présent
Trésorier	PIERSON Philippe	Présent
Secrétaire	FROMENTIN Dominique	Présente

Commissaires de tir :	Vincent BORECKI	Présent
	Stéphane BLEE	Présent
	Jean-Yves FAVENNEC	Présent
	Jacques FROMENTIN	Présent
	Ludovic NAOUR	Présent
	Éric PRIGENT	Excusé
	Julien RANNOU	Présent
	Marc SILLOU	Présent
	Michel ZITTVOGEL	Excusé

Invité : ABTP Association locataire

Présents : au pointage 66

## Rapport du président

En premier lieu, le Président constate avec satisfaction que le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter, ce qui ne peut être que bénéfique pour le club qui prend ainsi une importance non négligeable.

### Réglementation :

Le décret du 29 juin 2018 a transposé en droit français la directive européenne de 2017 sur les armes à feu.

Le Président a évoqué les principaux changements induits par ce décret et invite les intéressés pour toute question, complément d'information ou problème, à se rapprocher des associations de « défense des tireurs » à l'exemple de l'UNPACT (Union Nationale des Propriétaires d'Armes de Chasse et de Tir), association à laquelle l'ASTA est adhérente.

### Travaux et entretien du stand

Il convient de remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et s'investissent pour que le stand fonctionne à la satisfaction de tous ses membres.

Ainsi, durant deux après-midis, une équipe de volontaires a effectué le débroussaillage des 25 et 50 mètres ainsi que des alentours du stand.

Les travaux se poursuivent pour le remplacement du portique bois au 25 m par la mise en place de poteaux métalliques destinés à recevoir les câbles pour accrochage des cibles

L'extension de 5 postes au 25 m va être poursuivie permettant l'accueil des tireurs dans des conditions satisfaisantes.

Il est également prévu l'empierrage du chemin partant du parking vers le 50m passant derrière le 25m ceci pour permettre d'éventuels passages d'engins ou de véhicules de secours

## Rapport du trésorier

### Modalités d'inscription

Pour la saison 2018-2019 les conditions d'inscription demeurent inchangées par rapport à l'année précédente à savoir :

Licence	120,00 €
Second club	70,00 €
Droit d'entrée nouvel adhérent	75,00 €
Retard pour inscription (au-delà du 31/10)	30,00 €

Rappel : Il arrive trop souvent que lors des inscriptions ou renouvellement de licences que plusieurs adresses soient données.

L'attention est appelée sur la nécessité de bien préciser l'adresse où le courrier doit être envoyé, afin d'éviter le renvoi de la licence, voire la non distribution de cette dernière.

### Finances

Il est rappelé que toute dépense doit avoir été budgétisée, c'est pourquoi il convient de formuler au préalable les besoins, de faire établir un devis ou une facture, et soumettre au vote

Pour la saison à venir, il est proposé les dépenses suivantes :

Frais de secrétariat (papier, cartouche, timbres)	1 000,00 €
Travaux d'agrandissement	1 500,00 €
Changement du rail au 100 m	500,00 €

**Ces propositions sont adoptées à l'unanimité**

### Divers

Des questions ont été posées quant à la possibilité de faire du tir de vitesse. Cela présente quelques difficultés car le stand n'est pas homologué pour ce type de prestations. (Raison pour laquelle on ne reçoit plus la police et les CRS : tir en situation et en rafale)

De plus cela nécessite un certain investissement en terme de formation (obtention d'un diplôme).

La question demeure néanmoins ouverte à toute proposition.

---

## **Fonctionnement**

Suite à déménagement démission du comité directeur de M Pierrick MALLARD  
Pour des raisons professionnelles M Josselin CABANNE ne renouvelle pas ses fonctions de  
membre du bureau et de commissaire de tir

Fin de l'Assemblée Générale 11h 30

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierrick' followed by a flourish.

